



CONCOURS PHOTO SUR LE THÈME DU CERF FÊTE DE LA CHASSE DE CARROUGES DES 6 ET 7 AOÛT 2011

CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

1- Le concours photo est organisé sous le patronage de l'Association Rallye la Passée, de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne (FCO) et de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne (ADCGGO).

2 - Il s'adresse à toute personne, photographe amateur, majeur ou mineur (avec assistance et autorisation des parents). La participation est gratuite.

3 - Les photos (couleur ou noir et blanc) doivent répondre aux thèmes suivants:

Cerf - comportement non chassé

Cerf - comportement chassé

Cerf - humour, insolite

4 - Les participants peuvent fournir jusqu'à 3 photos par thème, soit un maximum de 9 photos par photographe.

5 - Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas accepter les photos qu'ils jugeront hors sujet ou de trop mauvaise qualité.

6 - Chaque participant donne l'autorisation d'exposer ses photos, avec mention de ses noms et prénoms (pour les gagnants) à l'issue du concours. Le système d'accroche, fournit par l'organisation, sera à base d'adhésif double-face.

7 - Les photos doivent impérativement être expédiées à : Stéphane Levoye - BP 73 - 61600 La Ferté-Macé avant le 15 juillet 2011

Renseignements: levoye.stephan@wanadoo.fr

8 - Les photos seront agrandies au format 20/30cm à l'exclusion de tout autre. Les noms et adresse des auteurs seront inscrits lisiblement au dos de chaque image.

9 - Pour le retour par la poste prévoir une enveloppe timbrée avec nom et adresse. Si l'enveloppe est insuffisamment affranchie le renvoi sera annulé. Il sera aussi possible de retirer les photos le dimanche soir, sur le stand, à partir de 18h 30mn.

10 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des photos fournies par les participants.

11 - À leur réception les photos seront examinées par un jury de présélection composé de 3 membres: Stéphane Levoye (photographe), Nicole Joliveau (organisateur fête), Loïc Roger (Association Photo Amateur Parade). Ce jury retiendra 2 images maximum par thème et par photographe.

12 - Les photos retenues seront alors soumises, dans le cadre de la Fête de la Chasse de Carrouges, au jury du concours composé de 5 membres: Guy Bonnet (auteur), Président FCO (ou son représentant) , Président ADCGGO (ou son représentant), Valérie Jariès (sensibilité du public), Gildas Le Tallec (photographe). Ce jury établira par vote à la majorité un classement par thème, le dimanche matin 7 août.

13 - Les photos primées seront présentées avec le palmarès dans un espace du stand réservé au concours.

14 - Des prix récompenseront les 2 meilleures de chaque catégorie. Il y aura aussi un prix décerné à la photo préférée du public. Ils seront distribués au stand le DIMANCHE 7 AOÛT 2011 à 17 heures ou pourront être retirés au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Orne à partir du mercredi 10 août 2011.

15 - Pour participer les concurrents accepteront les conditions ci-dessus désignées. Le présent règlement sera alors approuvé, daté et signé par chacun et un exemplaire photocopié sera expédié avec les photos.

Date:

Nom en toutes lettres:

Signature avec mention «lu et approuvé»: